

Avis du Comité consultatif sur
les changements climatiques

UN PARC IMMOBILIER SOBRE EN CARBONE ET EN ENERGIE, RÉSILIENT ET ABORDABLE

Document synthèse

Comité consultatif
sur les **changements
climatiques**

Québec 

Un défi double

Le secteur du bâtiment se situe au croisement de deux grands défis québécois : la transition climatique et la crise du logement.

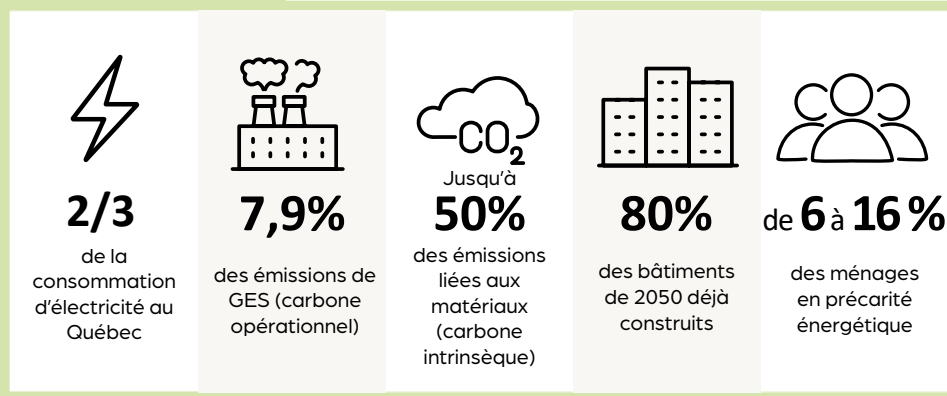
Les bâtiments consomment environ les deux tiers de l'électricité au Québec et demeurent une source significative d'émissions de GES en raison, notamment, du chauffage au gaz. De plus, la demande d'électricité de ce secteur est appelée à croître fortement à la suite de la construction massive de nouveaux logements et parce qu'il est nécessaire d'accélérer la décarbonation du parc actuel.

Les interventions dans le domaine du bâtiment doivent donc se caractériser par une amélioration sans précédent de l'efficacité énergétique, une gestion plus efficace de la pointe et une décarbonation complète du secteur, sans oublier une intégration adéquate des enjeux d'abordabilité. Les choix faits aujourd'hui en matière de conception, de performance énergétique, de matériaux, de localisation et de résilience climatique détermineront – pour plusieurs décennies – la trajectoire énergétique, climatique et sociale du Québec. Avec 80 % du parc de 2050 déjà construit, l'accent doit également être mis sur les rénovations majeures nécessaires au maintien et à l'amélioration énergétique des infrastructures existantes.

Pour le Comité, le bâtiment n'est donc pas un secteur technique parmi d'autres : c'est un chantier stratégique de la transition socio-écologique.

Un secteur central pour la transition climatique

Chiffres clés



Un besoin de changement de rythme

Le secteur du bâtiment a entamé sa transformation, mais l'ambition doit être réhaussée.

Alors que de nombreuses constructions doivent sortir de terre et que les rénovations majeures doivent être accélérées, la pression sur le réseau électrique et la consommation de matériaux vont elles aussi augmenter.

Chaque projet de construction ou de rénovation a un impact sur les émissions, la consommation d'énergie, les coûts d'exploitation et la résilience des bâtiments pour plusieurs décennies.

Agir maintenant, c'est éviter de reporter des coûts plus élevés sur les ménages, les entreprises, les institutions publiques et l'ensemble de la société.

Une action gouvernementale plus structurante est indispensable pour accélérer la transition, mieux coordonner les interventions et envoyer un signal clair aux acteurs du secteur.

Un choix de société stratégique

Décarboner et améliorer la performance du secteur du bâtiment ne consiste pas seulement à réduire les émissions. C'est aussi investir dans un Québec plus efficace, plus résilient et plus équitable, ce qui permettra :

- de réduire les factures énergétiques des ménages, des propriétaires, des locataires, des entreprises et des institutions;
- de protéger davantage le Québec contre la hausse des prix de l'énergie fossile et la volatilité des marchés;
- d'accroître la résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur, aux inondations, aux épisodes de verglas et aux autres aléas climatiques;
- d'améliorer le confort thermique, été comme hiver;
- de réduire certains risques pour la santé publique, la sécurité des occupants et l'assurabilité des propriétés;
- de stimuler l'innovation, la productivité, l'emploi et l'économie locale dans les filières de la construction, de la rénovation, des matériaux et de l'efficacité énergétique.

→ **Un levier majeur pour un Québec plus juste, plus efficace et plus durable**

Axe 1

Réduire la demande énergétique un levier prioritaire de la transition

La décarbonation du bâtiment passe d'abord par une utilisation plus sobre, plus efficace et plus intelligente de l'énergie. Réduire la demande énergétique permet de réaliser des économies durables, d'alléger la pression sur le réseau électrique et de libérer de la capacité pour décarboner d'autres secteurs de l'économie.

Contexte et freins majeurs

- L'électrification du chauffage est essentielle même si elle accentue la pression sur le réseau en période de pointe.
- Le faible coût relatif de l'énergie n'incite pas à réduire la consommation.
- Près de 85 % des habitations chauffées à l'électricité n'utilisent pas d'équipements efficaces.
- Les données publiques sont insuffisantes pour éclairer les décisions.
- La précarité énergétique (6-16 % des ménages) limite la capacité d'agir des groupes vulnérables.
- Les solutions techniques existent mais sont peu déployées.

Un potentiel énorme

La consommation énergétique du secteur du bâtiment représente environ les deux tiers de la consommation totale d'électricité au Québec.

Résultat : la forte demande énergétique du secteur du bâtiment mobilise une énergie qui n'est pas disponible pour décarboner le reste de l'économie québécoise.

→ **Sobriété énergétique, efficacité énergétique et gestion intelligente de l'énergie sont donc indispensables pour réduire la consommation et accélérer la sortie des énergies fossiles.**

Recommandations

Directement liées à la Loi sur la performance énergétique des bâtiments (LPEB)

R4 Mettre en œuvre le système de déclaration, de cotation et de performance énergétique des bâtiments en 2027 et l'étendre à l'ensemble du secteur résidentiel d'ici 2030.

Recommandations complémentaires

R1 Accélérer le développement, puis de rendre obligatoire l'application, à l'horizon 2030, d'un système de tarification dynamique de l'électricité pour les bâtiments résidentiels prenant en compte adéquatement les enjeux de précarité énergétique et généraliser les approches de modulation de la tarification pour le secteur commercial et institutionnel permettant une gestion optimale de la puissance et de la pointe.

R2 Intégrer des dispositions particulières dans le Code de construction pour favoriser des solutions techniques de gestion dynamique de la demande énergétique, comme le stockage thermique et les systèmes de gestion intelligents.

R3 Reconnaître la précarité énergétique comme un enjeu de justice sociale et de santé publique et mettre en place un cadre de gouvernance et un plan d'action visant à réduire cette précarité.

R5 Considérer la sobriété énergétique, soit des politiques publiques et des pratiques du quotidien, comme une ressource de premier plan dans la planification énergétique du secteur du bâtiment et mettre en œuvre des mesures réglementaires, incitatives ou financières adéquates pour maximiser son potentiel.

Axe 2

Construction et rénovation : vers des bâtiments bas-carbone

La transition du secteur du bâtiment exige qu'on agisse à la fois sur la rénovation du parc existant, sur la performance des nouvelles constructions et sur l'empreinte carbone des matériaux. Sans cette approche globale, les gains liés à l'efficacité énergétique et à l'électrification resteront insuffisants.

Un angle mort majeur : le carbone intrinsèque des bâtiments

On distingue deux types d'émissions :



Carbone opérationnel :

lié à l'énergie utilisée pour chauffer, climatiser et faire fonctionner un bâtiment;



Carbone intrinsèque :

lié aux matériaux et à la construction (béton, acier, transport, etc.).

Aujourd'hui, seule une partie de ces émissions est réellement comptabilisée. Pourtant, les matériaux peuvent représenter jusqu'à la moitié de l'empreinte carbone totale. Ignorer ce levier compromettrait la décarbonation réelle du secteur et réduirait la portée des efforts consentis ailleurs dans l'économie.

Facteurs qui ralentissent la transition

- Carbone des matériaux largement ignoré dans la mesure des émissions du secteur
- Cadre normatif et réglementaire insuffisant pour orienter le marché
- Utilisation du gaz naturel dans les nouvelles constructions (verrouillage carbone)
- Exemplarité de l'État encore insuffisante pour démontrer la faisabilité de la transition

Recommandations

Directement liées à la Loi sur la performance énergétique des bâtiments (LPEB)

- R6** Adopter rapidement, en vertu de la LPEB, des normes de performance énergétique ambitieuses pour les projets de construction et de rénovation majeure menant à des réductions de la consommation énergétique du parc immobilier par le recours généralisé à des systèmes de chauffage plus performants, à des systèmes connectés et à une meilleure isolation de l'enveloppe des bâtiments.
- R7** Mettre en œuvre en 2028, dans le contexte du règlement sur la cotation associée à la LPEB, un cadre obligatoire de cotation carbone et de normes de performance qui couvre à la fois le carbone opérationnel et le carbone intrinsèque des bâtiments.

Recommandations complémentaires

- R8** Interdire définitivement en 2026 le raccordement de toutes nouvelles constructions au réseau de gaz naturel dans une approche similaire à celle développée pour la Ville de Montréal et pour la Ville de Prévost.
- R9** Adopter en 2028 une feuille de route sectorielle « Bâtiment 2045 » élaborée en consultation avec les parties prenantes du secteur et définissant la trajectoire de décarbonation, les objectifs d'efficacité énergétique, les objectifs pour le carbone intrinsèque et leurs cibles intermédiaires.
- R10** Créer un guichet unique tenant compte des particularités régionales et locales, afin de simplifier l'accès aux programmes de rénovation et de construction.
- R11** Intégrer, dès 2026, une norme de zéro émission opérationnelle pour tous nouveaux projets publics de construction ou de rénovation majeure et étendre cette norme, dès 2040, à l'ensemble du parc immobilier public.

Axe 3

Au-delà du bâtiment, des milieux de vie décarbonés et résilients

Bâtir des milieux de vie sobres, résilients et abordables

Citation du Comité

“ Les bâtiments ne sont pas que des infrastructures : ils sont au cœur de nos communautés, de notre santé et de notre qualité de vie. C'est donc un défi majeur de décarboner le secteur mais aussi une occasion unique de transformer durablement nos communautés. Chaque choix de conception, de matériaux et d'alimentation énergétique engage le Québec pour des décennies.”

Un vaste parc de bâtiments existants devra être rénové pour répondre aux réalités climatiques du XXI^e siècle.

Recommandations

Directement liées à la Loi sur la performance énergétique des bâtiments (LPEB)

R14 Favoriser l'intégration des meilleures pratiques de résilience et d'adaptation dans la planification, la conception, la construction, la mise à niveau et la gestion des bâtiments.

Recommandations complémentaires


R12 Conditionner tout appui gouvernemental, financement ou fourniture d'un bloc d'énergie à une analyse du potentiel d'économie circulaire thermique pour tout projet de construction de grande envergure et intégrer la valorisation des rejets thermiques dans la planification territoriale.

R13 Accélérer le développement des mécanismes de financement innovants et le déploiement des incitatifs financiers pour accroître les flux financiers favorisant la réduction du carbone intrinsèque et une croissance de l'autoproduction énergétique, comme la géothermie, le solaire et le stockage d'énergie, dans les bâtiments publics et privés.


Constats :

- L'aménagement du territoire actuel augmente les besoins énergétiques.
- Peu de programmes visent spécifiquement l'amélioration de la performance des logements locatifs.
- Les transformations significatives ont besoin d'un ensemble de politiques publiques couvrant la réglementation, les subventions, l'information et les incitatifs financiers.
- Peu de signaux économiques sont envoyés pour valoriser les bâtiments performants et orienter le marché.
- Le secteur du bâtiment reste globalement peu adapté au climat du XXI^e siècle, ce qui entraîne notamment des risques pour la santé publique.


Des solutions existent déjà

 **France (RE2020)**
Intègre le carbone des matériaux et de l'énergie sur tout le cycle de vie : une référence mondiale

 **Royaume-Uni (tarification dynamique)**
Ajuste les prix en temps réel pour réduire la consommation en période de pointe

 **Danemark / Pays-Bas**
Seuils obligatoires pour le carbone des matériaux

 **Montréal / Provost/ Vancouver / Norvège**
Interdictions progressives des combustibles fossiles

 **Danemark / Finlande**
Planification énergétique territoriale et récupération de la chaleur à grande échelle

Les solutions techniques sont largement connues. Le principal défi consiste maintenant à créer les conditions réglementaires, économiques et institutionnelles permettant leur déploiement à grande échelle.

Poursuivre la recherche, notamment sur les matériaux, et innover dans la conception, sera également essentiel pour réussir la transition.

Les principes transversaux pour guider l'action gouvernementale



réduire la demande en énergie dans les bâtiments



éviter une transition à deux vitesses, ne laisser personne derrière



mieux utiliser l'énergie disponible au bon moment



de la consommation énergétique du bâtiment à son positionnement dans le territoire

Ce que le gouvernement peut faire maintenant

- Faire du bâtiment une priorité stratégique de la transition climatique à concilier avec le besoin croissant d'infrastructures en bon état
- Envoyer des signaux clairs, accompagnés de contraintes et d'incitatifs, pour favoriser la transformation du marché
- Accélérer la mise en œuvre de la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et l'étendre aux bâtiments de toutes tailles
- Bonifier le Code de construction pour maximiser les gains économiques et environnementaux de cette transition
- Planifier des milieux de vie résilients et durables

À retenir

- Chaque décision prise aujourd'hui détermine les émissions et les coûts énergétiques pour les prochaines décennies.
- Les économies réalisées sur le long terme justifient l'investissement dans un bâtiment bas carbone et adapté aux changements climatiques dès maintenant
- Un bâtiment résilient, confortable et abordable est à la portée du Québec – à condition qu'on agisse avec ambition et cohérence.
- Le Québec peut transformer ce défi en levier économique, social et climatique.

Pour plus de détails, consultez l'entièreté de l'Avis sur le site du Comité consultatif sur les changements climatiques.

Comité consultatif
sur les **changements
climatiques**

Québec 